ABONNEMENT.

Un an. 30 fr. Six mois. 16 Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr. Six mois. 18 ,

On s'abonne

Chez tous les Libraires français et étrangers.

contre eux.

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . 20 . Réclames, — . . 30 Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires français et étrangers.

ADMINISTRATION.

Rue Saint-Jean, nº 8, à Saumur.

EUGÈNE DE MIRECOURT, Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Sous ce titre : Les Assises de la Libre-Pensée, nous donnerons en feuilleton, la semaine prochaine, cinq ou six articles dont nous recommandons l'étude aux personnes qui veulent confondre les impies, et les combattre par le ridicule, arme qu'on néglige trop

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

24 AVRIL 1871.

Suspension d'armes à la porte Maillot. Les habitants restés à Neuilly cherchent refuge dans la

Les forts du sud font rage contre les batteries de Châtillon. Bataille au village de Bagneux. Victoire des Versaillais.

Après avoir créé de nouveaux huissiers, la Commune annonce qu'elle va créer de nouveaux notai-

Le 10° arrondissement somme Félix Pyat, qui voulait donner sa démission et préparer sa fuite, de rester membre de la Commune. On le lui enjoint en vertu du mandat impératif qu'il a accepté. A cette sommation se joint une prière des citoyennes du même arrondissement qui supplient le vieil insurgé de ne pas abandonner son poste. Félix Pyat déclare galamment qu'il cède à la prière. Comédie burlesque en plein drame.

Raoult Rigault quitte la préfecture de police. Il est nommé membre de la commission de sûreté.

COQUINERIES DÉMAGOGIQUES.

C'est un journal sérieux qui parle. Ouvrez l'oreille.

« Les démagogues viennent de recevoir en plein visage un démenti très-net, très-catégorique de M. le maire de la commune de Couffé, sur le territoire de laquelle s'est cé-lébré le mariage de M^{11e} de Charette avec M. le vicomte de Kérigant.

» Ils racontaient que des scènes de désor-

dre avaient signalé ce mariage; que le dra-peau blanc ayant été arboré, un drapeau tricolore avait été aussitôt hissé; qu'un coup de couteau avait été donné par un paysan à celui qui avait arboré le drapeau tricolore, et qu'enfin la réaction légitimiste bretonne avait répandu le sang du peuple.

» Pas un mot de vrai dans tout cela. Pure invention du Phare de la Loire, reproduite, colportée, embellie par les frères et amis de Paris. M. le maire de Couffé adresse une lettre de rectification au Phare de la Loire, dans laquelle on peut lire:

Il est faux qu'un drapeau blanc ait été promené dans Couffé.

Il est faux que le nommé Peyré (Perray) ait ar-

ll est laux que le nomme Peyre (Perray) alt arboré un drapeau quelconque;
Il est faux que le nommé Peyré ait paru personnellement dans la rixe; faux qu'il ait été blessé; faux que sa maison ait été envahie;
Mais il est vrai qu'un coup de couteau a été donné par un ouvrier du sieur Peyré, logé chez lui, et que ce coup a été reçu par le sieur Pierre Guillois, qui n'a rien de commun avec celui que

vous donnez comme victime.

Le couteau déposé entre mes mains est celui du

Depuis le 9, aucun trouble n'a été signalé dans la commune de Couffé.

» Rien de plus précis que les informations de M. le maire de Couffé. Malgré cela, les feuilles démagogiques n'en continueront pas moins à rappeler « les souvenirs de Trestaillon » et à assurer que les chouans menacent les bons patriotes.

» Le journal de M. Gambetta, la République française, s'est fait remarquer, à propos de cette absurde et odieuse histoire, par la violence de son langage. Ce journal allait jusqu'à menacer les légitimistes, après les avoir couverts des plus grossières injures; il s'indignait qu'on ait pu crier impunément: Vive Pie IX! et boire à la santé de Henri V, et il terminait en disant que si cette plaisan-terie se renouvelait, elle pourrait bien finir par des coups de fourche! »

Il faut, en vérité, que les amis de M. Gambetta aient perdu toute pudeur, ou qu'ils aient la mémoire très-courte pour

oser parler de la sorte d'un parti qui a donné tant preuves de courage et d'abnégation patriotiques. Les légitimistes se faisaient tuer, tandis que les républicains, à l'abri de tout danger, se précipitaient à la curée des places. Tandis que MM. de Luynes, de Grancey ou de Dampierre tombaient sous les balles prussiennes, l'état-major gambettiste se repliait en bon ordre dans les cafés de Bordeaux deaux.

Nous n'avons pas oublié la grotesque pa-nique des amis du dictateur Gambetta. Ils venaient l'obséder pour se faire envoyer dans quelque poste bien éloigné des Prussiens, dans une fonction qui exemptait de tout service militaire. Le camp des Alpines où bril-laient Gent et Rouvier, n'avait pas été inventé pour autre chose que pour recevoir les bouillants démagogues derrière leurs retranchements. Et le camp de Toulouse, où M. Lissagaray commanda en chef. Cette ville n'a pas perdu le souvenir des déjeuners pantagruéliques du général républicain. Tandis que les légitimistes mouraient de faim et de soif sur la Loire, les républicains mangeaient bien, buvaient mieux, et se chaussaient paisiblement dans le Midi. Voilà ce que la République française et son directeur feront bien de se rappeler avant de parler en termes aussi insolents du parti légitimiste.

Cette feuille s'étonne de ce que les légitimistes puissent boire à la santé du roi; mais elle nous raconte chaque jour les banquets auxquels M. Gambetta a fait entendre son éloquence républicaine. Nous sommes en plein provisoire, ne l'oubliez pas, et si vous avez le droit de crier vive la République! d'autres ont un droit égal à crier vive le roi!

Du reste, ces violences et cette absence de bonne foi politique ne nous étonnent pas de la part de la République française. Nous avions pu croire tout d'abord que M. Gambetta aurait pris quelque souci de ne pas tomber dans la même ornière où se vautre le Radical; mais nous nous sommes trompés. Nous l'avons dit déjà : entre M. Gambetta et la Commune, il n'y a plus de différence. La fusion est faite, définitivement scellée; M. Gambetta sera le continuateur de Raoul Rigault. (La Patrie).

Dépêches et Nouvelles.

SAUMUR, 23 AVRIL.

Est-ce de la folie, est-ce de la naïveté, ou quelque chose de pis encore? Voilà nos citoyens démagogues qui chantent victoire parce que, sur quatre-vingt-cinq conseils généraux, dix-huit ont envoyé des adresses à M. Thiers. Encore est-ce très-inexact.

Ainsi, dans le Nord, c'est la minorité des conseillers généraux qui ont signé l'adresse; dans la Seine-Inférieure, quinze seulement sur cinquante; dans la Dordogne, onze sur quarante-sept; dans l'Ain, neuf sur trentecinq. Dans presque tous les autres qui ont fait des envois, on a compté des refus nombreux.

Rien n'était fondé dans les nouvelles du journal anglais qui ont mis l'Europe en émoi en faisant croire à des complications violentes entre les gouvernements de France et d'Allemagne; toutefois on se tromperait si on croyait que nos rapports avec la Prusse sont rassurants et faciles, et que le payement de notre rançon serait nécessairement suivi de la délivrance de notre territoire; il est certain que, sous le prétexte de l'instabi-lité actuelle du pouvoir en France, la Prusse désire le rétablissement des Bonaparte, et remarquons en passant que, puisque notre ennemi le désire, ce rétablissement achèverait de nous ensevelir dans la honte.

Les journaux révolutionnaires qui ont fait le plus de bruit autour des manifestations légitimistes de Couffé ne soufflent mot du démenti très-catégorique par lequel le maire de Couffé a réfuté leurs odieux mensonges.

A vrai dire, cela n'est point surprenant, vu les mœurs démagogiques. Mais nous

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS

LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'Étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XXIII

Réflexions d'un curé qui n'est pas révolutionnaire. — Un passage de Montaigne. - Ouverture définitive des États généraux. - Lettre édifiante de Louis XVI à l'archevêque. - Nouveaux troubles en Provence. -Émeute terrible à Paris. - Comment se fait le service

On lit, dans le Journal général de France (numéro 45), les réflexions suivantes d'un ecclésiastique, trop sage pour approuver le funeste égarement de ses confrères.

« Ce qui se passe dans le clergé, Monsieur, au sujet de la prochaine tenue des États généraux, inquiète les âmes honnêtes et paisibles sur les résultats d'une lutte!, évidemment capable d'affaiblir le respect des peuples pour les premiers pasteurs de l'Église.

(1) Voir les no du 1º au 94 mars et des 17, 18 et 19 avril.

» Je trouve dans la liste de nos futurs députés une longue suite de curés ou d'ecclésiastiques subalternes, et fort peu d'évêques.

» Bieu des raisons auraient dû suggérer une marche toute différente. L'ordre naturel des choses indiquait de meilleures dispositions. Fallait-il qu'une aussi étrange méprise eût lieu dans un corps, qui devait, par son caractère auguste, l'emporter sur tous les autres.

 Voilà dans nos États généraux une nouveauté dont aucun siècle de la monarchie n'a jusqu'à présent donné l'exemple, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XVI. On a toujours vu le corps des évêques faire partie essentielle des grandes assemblées de la nation, parce qu'il est le plus sûr appui du trône et le défenseur-né de l'État comme de l'Église.

» C'est contre le vœu du gouvernement, et à coup sûr contre son intérêt, que l'ordre ancien est aujourd'hui si fâcheusement modifié.

» Le clergé inférieur, sourd aux conseils de la logique et du sens commun, envoie à une assemblée, dont les conséquences doivent être sérieuses, des individus pris çà et là, doués, je le veux bien, d'un mérite personnel incontestable, mais dépourvus de ce crédit imposant qui peut influer sur l'avenir, relever les ruines de la religion et réparer les dommages causés au pouvoir public. Ces hommes isolés, ces hommes nouveaux, absolument étrangers aux questions qui s'agitent, vont être la cause d'une révolution désastreuse dans l'Église.

» Ils essuieront fatalement à l'assemblée une défaite humiliante et laisseront le triomphe à leurs

» Que feront, je vous le demande, MM. les curés dans cette assemblée purement civile, et où il sera question d'intérêts pécuniaires? Il s'agit de provoquer des réformes, disent-ils. Voilà le grand mot : des réformes. Nos pères, plus sages et plus modestes, n'auraient jamais tenu ce langage. Ils savaient que le premier abus à craindre est de remuer les bornes assignées à la conscience. Ils ont toujours cru que le Pasteur des pasteurs a chargé le collège des apôtres, et par suite les évêques qui leur succèdent, du soin de la législation de nos Églises : qu'il leur a directement confié cette tâche, et qu'à eux seuls, et non pas à d'autres, il a remis la plénitude de ses pouvoirs.

» Ainsi, Monsieur, voilà tout un corps auguste qui ne sera ni vu, ni entendu du roi.

» Les évêques n'auront pas de représentants véritables aux États généraux. Si on les y accuse, ils ne trouveront point de défenseurs. Et ces choses incroyables sont à la veille d'arriver sous le règne du plus juste et du meilleur des princes.

» Je suis avec respect, etc.

» UN DE VOS ABONNÉS, prêtre.

» Rouen, 7 avril 1789. »

Ce sont là des réflexions d'une justesse indiscu-

table. Il est à craindre que tous ces prétendus réformateurs, qu'on envoie à l'Assemblée, ne soient, du premier au dernier, des incapables absolus ou des ambitieux sans vergogne.

Du reste, puisqu'on a la prétention de tout refaire à neuf, je ne suis pas fâché de citer à quelques beaux esprits une autorité respectable du xvie siècle.

- Mais, bonhomme, vont-ils me répondre, c'est de la sagesse d'autrefois, fuit hæc sapientia

Permettez, Messieurs, permettez! Quoi que vous puissiez dire, et malgré vos dents, il faut accepter mon auteur, car il est votre idole à tous, et c'est lui qui fait la pluie et le beau temps de ce siècle-

Tranchons le mot, c'est Montaigne que je vais

« Rien, dit-il, ne presse un État que l'innovation. Le changement donne seul forme à l'injustice et à la tyrannie. Quand une pièce se démanche, on peut l'étayer; de même on peut s'opposer à ce que l'altération et corruption naturelle à toute choses ne nous éloigne pas trop de nos commencements et principes. Mais d'entreprendre à refondre une si grande masse et à changer les fondations d'un si grand bâtiment, c'est affaire à ceux qui, pour décrasser, effacent; qui veulent amender les défauts particuliers par une confusion universelle. et guérir les maladies par la mort : non tàm comsommes d'avis qu'on ferait bien de signifier par huissier aux écrivains démocratiques que les vertus républicaines ne sont point d'accord en cela avec les devoirs sociaux, dont ils sont tenus au même titre qu'un simple monarchiste. Puisqu'ils ne rectifient pas de bon gré, qu'on les y force.

Car, en vérité, c'est trop de mauvaise foi

et trop de coquinerie.

Ms l'archevêque de Paris, dans son Mandement en faveur du Denier de Saint-Pierre, si violemment attaqué par les feuilles révolutionnaires de l'Italie, n'a pas stimulé en vain le zèle des fidèles. La quête a produit plus de cent mille francs.

M. LE PRÉSIDENT

ET SES PERDREAUX.

Décidément, M. Barthélemy Saint-Hilaire a la plume facile... depuis qu'il a cessé de traduire Aristote. Voici qu'il a pris la peine de répondre, au nom de M. Thiers, à M. de Nicolai, président d'une société qui s'est donné mission de surveiller le braconnage et qui avait manifesté sa surprise de voir un chaud-froid de perdreaux dans le menu du premier diner républicain de l'Elysée! Quel scandale pour tous les chasseurs monarchistes! Ce chaud-froid ne faisait-il pas la preuve du sans-façon avec lequel les républicains et le Président même de la République, ou enfin, le cuisinier de M. le Président traitent les lois, qui semblent n'être faites que pour les imbéciles et pour les petits, même en plein régime républicain? O égalité l' comme tu disparais vite devant

un simple chaud-froid de perdreaux! Et puis, le moment n'était-il pas bien choisi pour donner le mauvais exemple? On s'est donné la tâche de dompter l'indomptable Paris, de ramener au respect des lois cette ville incorrigible qui n'a de goût que pour les émeutes et qui ne se plaît depuis quatre-vingts ans qu'à faire et à défaire tous les législateurs, les pires comme les meilleurs, et vous inaugurez votre retour à Paris par l'exhibition d'un chaud-froid de perdreaux en plein mois d'avril! — C'est trop fort, en vérité. — Du coup, Chevet, le grand Chevet a été révoqué de ses fonctions de cuisinier présidentiel, et la cuisinière de M^{mo} Thiers a du présider pour les jours suivants le menu légal et vraiment républicain du dîner de l'Elysée!

(Journal de Maine-et-Loire.)

Cette affaire des perdreaux présidentiels prend des proportions phénoménales. Depuis la semaine dernière, M. Chevet a reçu la visite de plus de cinquante personnes par jour qui lui ont toutes uniformément demandé à voir le menu du premier dîner de l'Elysée... celui où il y a eu des perdreaux.

M. Chevet ne montre pas le menu, mais il avoue les perdreaux, en faisant remarquer qu'ils lui avaient été envoyés d'Ecosse.

Vous verrez que l'Officiel finira par s'occuper de la question.

PIQUÉ PAR UNE GUÊPE.

M. Thiers a dit en pleine Assemblée des représentants de la France:

« — Maître Gambetta est un fou furieux qui nous coûte la moitié de nos morts, la moitié du territoire perdu, la moitié de notre

M. Thiers n'a pas osé répéter cette grave accusation devant maître Gambetta, et maître Gambetta n'a pas osé sommer M. Thiers de la répéter.

Ils ne s'en veulent pas plus que deux avocats qui plaident l'un contre l'autre. On assure qu'ils se voient et sont d'accord sur plusieurs points, cherchant, il est vrai, réciproquement à se duper. M. Thiers aurait dit

à Gambetta: « — Ecoute, mon petit, ne sois pas cassant, crois-en un homme qui a joué ton rôle autrefois. Les oncles qui ont fait leurs farces sont la providence des oncles qui les imitent. Fie-toi à moi, n'abreuve pas mes cheveux blancs d'avanies et d'amertume; laisse-moi un peu jouir de mon reste. Amuse-toi franquillement, sagement: mon héritage t'est assuré. Ne va pas gaspiller d'avance ce que je te garde. Je suis un homme d'ordre, je ne touche pas au capital, les revenus me suffisent. Ne crois pas que je laisse rien à cette gothon de droite, ni aux d'Orléans, ni aux centres. Je suis bon oncle. Appelle-moi l'oncle Thiers, - comme on disait l'oncle Tom, profite de ce que je suis débarrassé de l'Assemblée. Va-t-en dans les départements leur dire de ne pas faire de bruit et de ne rien casser dans la maison. Prends toi-même des airs convenables, sois moins débraillé, montre-moi des égards, remplace les balcons par des banquets. Laisse-moi finir tranquillement mon petit règne. J'ai soixante-seize ans, après moi le pétrole. Tu viendras me voir le matin pour ne pas te nuir dans le parti. Pars avec ma bénédiction!

Extrait des Guépes, par Alph. Karr.

LE PRÊTRE

SELON LE CŒUR DE CES HONNÊTES GENS.

Si l'abbé Junqua était resté simplement un bon prêtre, occupé du ministère paroissial, il eût comme tout autre mérité les insultes et le calomnies quotidiennes de la presse révolutionnaire; mais dénoncé à la justice comme auteur d'écrits immoraux, traduit en police correctionnelle pour port illégal de soutane, ce malheureux en révolte contre l'Église et contre son évêque est devenu tout-à-coup le client de ces mêmes journaux qui font un métier d'attaquer le clergé.

Jamais la soutane n'a été à un pareil honneur, jamais les bonnes œuvres d'aucun prêtre ne lui ont valu autant d'égards que celui-ci a obtenu d'approbations par son

Voilà donc pour eux le modèle des prê-

C'est comme cela qu'ils les voudraient tous dans l'Église: c'est l'homme de leur conscience, celui qui représente le mieux à leurs yeux la religion de Jésus-Christ! Il n'est pas étonnant que les défenseurs de l'abbé Junqua accusent ordinairement le clergé; c'est le plus bel éloge qu'ils puissent faire des autres prêtres. Nous saurons mieux désormais que ce qu'ils attaquent dans le clergé, c'est le contraire de l'abbé Junqua.

GAMBETTA-DAUPHIN

CALOMNIÉ AU PROCÈS TROCHU.

Au milieu des incidents du procès Trochu, il s'est produit des faits et des déclarations que nous n'avons pas eu jusqu'ici le loisir de mettre en relief, et qui cependant ont une grande importance, car ils indiquent nettement quel est le caractère de certains hommes, et combien est exclusif, même au milieu des plus grands désastres, le seul parti que M. Thiers avait le droit de déclarer incorrigible, le parti républicain.

Voici, pour ne prendre qu'un exemple, quelques paroles prononcées, dans le cours de sa plaidoirie, par Me Grandperret, défen-

seur de M. Vitu:

A ce moment même, l'impératrice, qui venait de recevoir des nouvelles de Metz, envoie une dépêche à un grand personnage diplomatique qui se trouvait à Tours, et le prie de voir immédiate-ment M. Gambetta pour lui faire connaître le

Qu'on se hâte, écrit-elle, il n'y a pas une minute à attendre. Metz est perdu : faites la paix. Et M. Gambetta, par un sentiment qui l'honore, chargeait notre représentant à Londres de porter ses remerciements à l'impératrice.

Nous qui avons la prétention de bien connaître notre Gambetta, et qui, par conséquent, tenons pour ce qu'ils valent son patriotisme et son prétendu dévouement à la France, nous avions cependant été touchés de cette démarche ainsi racontée par M° Grandperret. Tiens! disions-nous, il y a donc un moment où les angoisses du Francais ont pu l'emporter sur la mauvaise éducation de l'homme et sur la haine invétérée et grossière du tribun pour une femme, même impératrice! M. Gambetta a donc, une seule fois, mais une fois enfin, compris qu'on devait remercier une souveraine qui songeait à la France, sans s'occuper de sa dynastie ni d'elle-même, et lui cherchait des moyens de salut!

Hélas | nous étions encore des gens bien simples, et, comme on dit, de la bonne an-

M. Gambetta s'est défendu hautement de cette accusation, qui, comme l'avait dit Me Grandperret, l'aurait honoré, et le journal de l'ex-dictateur, la République française, en citant les paroles de l'avocat, ajoutait au bas de la page, cette note textuelle :

Inutile de dire que le fait avance par Me Grandperret est entièrement faux. (Note de la

C'est vrai : il est inutile de dire que M. Gambetta ait pu avoir, dans sa vie, un seul moment d'abandon patriotique où il

ait pensé à la France plutôt qu'à la République, où il ait pu être touché par la démarche d'une femme qu'il avait chassée, et qui, elle, demeurée fidèle à son principe: « Qu'importe l'Empire, si la France est sauvée, » avait la noble pensée de faire prévenir son plus farouche et son plus rugueux ennemi des nouveaux périls de la France.

En effet, il est inutile de dire que M. Gambetta songeait en ce moment-là à bien d'autres choses qu'aux nouveaux désastres qui menaçaient le pays et que prévoyaient avec l'impératrice tous les gens de bien, tous les tristes Français qui voyaient chaque jour une pierre de la patrie s'écrouler sous les efforts combinés des Prussiens et de la dictature de Tours.

M. Gambetta songeait alors à faire arrêter par M. Ranc les princes d'Orléans, qui voulaient combattre pour la France; il songeait à faire suivre et épier Bourhaki; il songeait à fonder la République à Marseille avec M. Esquiros et à laisser le drapeau rouge flotter à Lyon avec M. Challemel-Lacour. Il songeait aussi à se replier prudemment de Tours sur Bordeaux.

Mais quant à Metz, à la France, à sa ruine, ce sont là des soucis de souveraine exilée, mais non point de dictateur toutpuissant. M° Grandperret avait calomnié M. Gambetta. « Inutile de dire que le fait avancé par cet avocat est absolument faux. »

> NOUVEAUX DÉTAILS SUR LE CRIME DE BARP.

Chaque jour apporte maintenant quelque

Johannès Mano a subi hier un nouvel interrogatoire : la séance a été même assez longue. L'inculpé n'a point l'air d'être bien ému de sa périlleuse situation; son attitude est toujours la même : impassible; son système n'a point varié : il nie. Cependant il se laisse surprendre dans de fréquentes contradictions; mais cela ne l'interdit guère.

Un incident est de nature à jeter une vive

lueur sur ce drame.

Une femme R..., du Barp, est allée porter aux magistrats une chemise ensanglantée que Johannès avait laissée chez elle, et en échange de laquelle il aurait pris une chemise appartenant au mari François R...

Johannès qui avait des relations avec cette femme lui a fait des menaces terribles si elle divulguait ce secret. Mais cette femme n'a pas pu garder plus longtemps un secret aussi terrible. Elle a parlé.

D'un autre côté, on a trouvé un pantalon que les gens du pays ont déclaré appartenir à Mano; et ce pantalon, bien que lavé, humide encore, porte des traces de sang.

Devant des faits aussi graves, Mano a été mis en cellule.

Les charges s'accumulent contre lui, il a voulu se renfermer dans un système de dénégations absolues. Dans sa prison, il a laissé échapper un quasi-aveu : « Ma femme me trompait, a-t-il dit; je ne voulais point de bâtards. Mais ce n'est pas moi qui me suis vengé. »

mutendarum quam evertendarum rerum cupidi. Le monde est inepte à se guérir. Il est si impatient de ce qui le presse, qu'il ne s'avise qu'à s'en défaire, sans regarder à quel prix. Nous voyons par mille exemples qu'il se guérit ordinairement à ses dépens. Le bien ne succède pas naturellement au mal : un autre mal lui peut succéder, et pire. Comme il advint aux tuteurs de César, qui jetèla chose publique à tel point qu'ils eurent à se repentir de s'en être mêlés. A plusieurs, depuis, jusques à nos jours, il est advenu de même. Les Français, mes contemporains, savent qu'en dire. »

Si nos honnêtes contradicteurs nous soupçonnaient, par hasard, de forger du Montaigne, tout exprès pour l'appliquer à la circonstance présente, qu'ils ouvrent les Essais au neuvième chapitre du troisième Livre, et leurs yeux pourront se convaincre de l'authenticité de la citation.

Enfin, voilà les États généraux réunis.

Jusqu'au 3 de ce mois, on avait craint des retards; mais toutes les incertitudes ont cessé par la publication d'une lettre du roi à l'archevêque de Paris.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Mon cousin,

» Ayant délibéré de recourir à Dieu pour lui de-

mander l'assistance de ses faveurs célestes, en cette grande et notable assemblée des États généraux de mon royaume, j'ai résolu qu'il soit fait, en la ville de Versailles, une procession solennelle, où moi et la reine, mon épouse et compagne, serons en personne, assistés des princes de ma famille royale, de ceux de mon sang, des grands officiers de ma couronne et des seigneurs qui sont auprès de moi. Je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ordonniez qu'il soit fait une procession générale du Très-Saint-Sacrement dans ladite ville de Versailles, au jour et à l'heure que le grand-maître ou le maître des cérémonies vous indiquera de ma part. Sur ce, mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» Versailles, ce 29 avril 1789.

» Signé : LOUIS. »

Peut-on voir une missive royale, où la foi d'un prince chrétien se révèle d'une manière plus ingénue et plus touchante?

Toutes les cérémonies religiéuses, demandées par Louis XVI, ont eu lieu le 4 mai.

Le 5, Sa Majesté a ouvert l'assemblée par une allocution, où l'on a pu voir la bonté de son cœur et son amour pour le peuple.

Au nombre des instructions données aux divers

députés des villes et des provinces, on remarque avec plaisir celles du chapitre métropolitain de la ville de Paris. Il est bon de citer le titre du quatrième paragraphe.

Progrès de l'irréligion et du vice, causés par la licence de la presse.

Maintenant voici le paragraphe lui-même :

« Saisis d'une douleur profonde, à la vue du dépérissement affreux de la religion et des mœurs dans le royaume, et surtout dans la capitale, nous adressons à Sa Majesté les plus vives et les plus humbles représentations sur la cause funeste et trop connue de ce renversement déplorable de tous les principes. Il provient évidemment de la multitude scandaleuse des ouvrages où règne l'esprit de libertinage, d'incrédulité et d'indépendance, où l'on attaque avec une égale audace la foi, la pudeur, la raison, le trône et l'autel : livres impies et corrupteurs, répandus de toutes parts, avec une profusion et une licence révoltantes, et auxquels on ne saurait opposer trop promptement les digues les plus fortes. »

Il y a eu de nouvelles émeutes à Montpellier et à

A Cette, le peuple s'est porté à d'indignes excès. Il a pillé des navires chargés de grains, et a forcé M. de Balinvillers, intendant de la province, à prendre la fuite.

A Orléans, des misérables se sont mis à la recherche des maisons où il pouvait y avoir du blé, comme aussi des magasins qui en faisaient commerce. Puis, appelant la populace, et la poussant à envahir ces maisons et ces magasins, ils ont précipité les sacs de blé par les fenêtres, avec l'intention d'aller ensuite les jeter dans la Loire. Aussifôt les bourgeois ont pris les armes. Ils ont réussi à mettre cette multitude coupable en déroute.

Sept ou huit séditieux, arrêtés en pleine bagarre, furent pendus quelques jours après.

Mais la plus effrayante de ces émeutes a eu lieu à Paris, quelques jours avant l'ouverture des États

Ici le prétexte est visible, et la faction démagogique montre l'oreille. On devine qu'elle cherche à essayer ses forces, à calculer son influence sur le peuple, à se rendre compte de ce qu'elle peut oser un jour ou l'autre. Chose triste à dire, on a la preuve matérielle qu'un prince du sang jette des sacs d'or à ces forcenés, pour les aider à atteindre plus vite leur but de bouleversement et de ruine.

Sur le plus frivole des motifs, sans prélude apparent, une foule innombrable envahit tout à coup le faubourg Saint-Antoine. Elle fait entendre des imprécations sinistres, des menaces de mort.

De quoi s'agit-il?

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Le conseil général de la Mayenne a pris la résolution suivante:

La situation des travaux préparatoires sur les lignes de Sablé à Nantes et de Laval à Angers est toujours la même. Il y aurait cependant justice et équité à s'occuper de la partie méridionale du département qui ne possède pas encore un seul kilomètre de chemin de fer.

La commission propose donc de réclamer à nouveau l'exécution immédiate des lignes de Sablé à Nantes et de Laval à Angers, en ajoutant que cette exécution ne doit pas être subordonnée à la fin des travaux de même nature entrepris au nord du département.

Ces conclusions sont adoptées.

On écrit de Bléré au Journal d'Indre-et-Loire:

La journée d'hier a été la journée des évènements dans notre ville.

Ils ont commencé par un incendie dans l'établissement de plâtrerie de M. Viotti, incendie qui, fort heureusement, a pu être éteint, grâce aux secours empressés et dévoués de nos sapeurs-pompiers et de la population, mais non sans avoir occasionné des dommages assez notables.

Epouvantée par ce sinistre, une femme Bonnaud est tombée morte des suites de l'émotion qu'elle a éprouvée.

Enfin, vous avez, ily a quelque temps, fait connaître la condamnation à la prison de la dame Dubenoist, qui s'était frauduleusement approprié un billet de banque, qu'on avait laissé tomber chez elle.

Cette femme s'était jetée hier dans un puits, mais, ramenée à des idées plus saines, par la fraîcheur de l'eau, elle a crié, a appelé au secours et on est arrivé à temps pour la tirer du puits où elle s'était jetée.

GAMBETTA-RABAGAS.

ON A DE SES NOUVELLES.

On s'est demandé, dit l'Union bretonne, de Nantes, pourquoi M. Gambetta, une fois à Angers, s'est dirigé sur Brest, en faisant un crochet sur le Mans, au lieu de passer par Nantes.

Voici deux explications qui nous ont été

fournies, et que nous communiquons à nos lecteurs:

En premier lieu, le tribun ne voulait pas, à trois jours de distance, prononcer un second discours, qui eût, sauf la forme, été presque forcément la répétition du premier.

D'autre part, les délégués qui s'étaient rendus auprès de lui pour l'inviter à s'arrêter à Nantes, ne lui semblaient pas avoir une notoriété suffisante pour qu'il dût répondre à leur appel.

Ces explications sont-elles les bonnes, c'est-à-dire donnent-elles les véritables motifs de M. Gambetta dans son abstention visà-vis de notre ville? Nous l'ignorons; mais il est évident que ce n'est pas sans raisons graves que, dans son voyage en Bretagne, le « dauphin de la République » a négligé de banqueter et de discourir à Nantes, la plus importante et la plus populeuse cité de l'Ouest.

On écrit de Brest, le 14 avril, au Figaro: Le séjour de M. Gambetta à Brest fait si peu de bruit qu'on ne se doute même pas de sa présence dans notre ville.

Hier, quelques frères et amis sont venus de Morlaix saluer l'ex-dictateur; une indiscrétion de chemin de fer (retour de Brest) nous a fait connaître les recommandations et les exhortations de Gambetta.

- « Soutenir envers et contre tous le gouvernement de M. Thiers, approuver sans restriction tous ses actes, demander par la presse, par voie de pétition, etc., etc., la dissolution de l'Assemblée nationale. » Voilà le mot d'ordre du moment.
- M. Gambetta a quitté l'hôtel des Voyageurs pour l'hôtel de Nantes, à cause, sans doute, de la proximité de celui-ci des cafés et du
- M. Gambetta reçoit tous ceux qui veulent aller lui présenter leurs hommages, et mon perruquier me disait ce matin qu'il avait reçu de M. Gambetta l'accueil le plus sym-

Tout cela, tout cela n'est pas riche, et cela, à Paris comme dans l'Ouest, cela s'appelle une tournée manquée.

On lit dans le Journal du Mans :

M. Gambetta, accompagné d'un orgue de Barbarie et la tête ornée du casque légendaire de Mangin — qu'il connaît mieux que les casques prussiens, - parcourt en ce moment l'Ouest de la France, chantant avec peu de succès, il est vrai, la ritournelle de 93 aux Bretons et aux Vendéens. C'est une occasion naturelle de rappeler les exploits de l'ex-dictateur et de mettre en pratique la tactique indiquée plus haut : les journaux Vermeschiens prétendent donc que les partis hostiles à la République ont reproché au citoyen Gambetta d'avoir trop prolongé la défense et que ce reproche fera, dans l'histoire, l'opprobre mérité de ceux qui n'ont pas eu honte de le formuler.

Aucun journal royaliste n'a parlé ainsi mais tous se sont accordés avec une parfaite unanimité pour signaler à l'indignation publique l'incapacité, l'incurie, la maladresse, les excès, la vanité bouffonne et l'extrême prudence du culotteur de pipes devenu dictateur; voilà tout.

Quelle comédie! Comme les étrangers doivent rire de nous, et comme nous en ririons nous-mêmes si nous ne savions qu'en réalité, c'est la vie, c'est l'honneur de la France que Gambetta-Mangin porte dans les plis de sa tunique bariolée!

COURRIER DE LA CAMPAGNE

Règlement du poulailler.

(Voir notre numéro d'hier.)

Quand les poules arrivent de loin, et qu'elles ont voyagé dans des paniers que l'on n'a pas pu pour-voir de nourriture, elles sont affamées, et, comme on dit, elles meurent surtout de soif.

Il faut se garder, s'il y a déjà des poules dans la basse-cour, de les y lâcher. Il est important qu'elles restent au moins une journée seules pour se re-mettre, et paraître devant les devancières, s'il y en avait, en état de leur tenir tête, car elles ne seront accueillies, pour la plupart, qu'à coups de bec—
c'est le baptême voulu:—quelques crêtes saignent,
quelques plumes volent au vent; les poules qui se sentent les moins fortes cèdent, et bientôt l'ordre se rétablit, pour ne se troubler que rarement et qu'à l'occasion des questions de nourriture.

Il est donc bon, comme je l'ai dit, de mettre les nouvelles venues à part, dans quelque cabinet, dans une chambre, ou dans une cour isolée, avec un peu de paille fraîche.

Au bout d'un quart d'heure qu'elles y sont, il faut leur donner ce qui est nécessaire pour qu'elles puis-sent se rafraîchir, mais rien ni à manger ni à

boire.
C'est-à-dire, qu'il faut leur jeter, en l'éparpillant pour qu'elles ne s'engavent pas à crever, du pain trempé ou de la soupe un peu épaisse, pas beaucoup la la fois, et de façon à ne constituer en tout que la valeur d'un demi-repas, lequel sera forcé-ment pris lentement afin qu'il n'y ait pas un contraste trop grand de régime par rapport à la longue abstinence également forcée qui aura précédé.

On ne leur donnera pas à boire puisque la nourriture qui leur aura été distribuée devait être hu-

Le tantôt, si elles sont arrivées le matin, ou le lendemain matin, si elles ne sont venues que dans l'après-midi, on leur donnera un repas ordinaire et

Ce repas sera composé de grains, moitié blé et moitié avoine, ou moitié blé et moitié sarrazin, avec de la salade ou toute autre verdure, du pain trempé ou des restes de cuisine.

Une heure après ce repas, on les mettera toutes ensemble, à même le parc du poulailler.

Alors, s'il y avait déjà des animaux, on surveillerait la gent ailée pendant une heure pour empêcher

les combats par trop vifs.

Il est bien entendu, que s'il n'y a pas déjà de poules dans le poulailler, on les y placera tout suite, sans avoir à se préoccuper des dernières précautions indiquées ci-dessus.

Si l'on réunit plusieurs coqs qui ne se connais-sent point, on les surveille spécialement, au sortir des paniers surtout, s'ils n'ont pas voyagé ensem-

Quand ils se battent, comme c'est l'habitude, le plus jeune et le plus faible cède quelquefois, et la domination assurée du matadore écarte, pour la suite, presque tout danger de récidive.

Si le combat persiste, on sépare les combattants. Si ces derniers se rejoignent, on les sépare encore. Enfin, si l'on constate une opiniâtreté indomptable, on saisit les deux scélérats, on les met tête bêche dans un étroit panier, ou bien on les attache ensemble et bien serrés par les quatre pattes, et on les laisse ainsi des heures entières en les faisant toutefois surveiller. On les lâche enfin et en les observe encore; s'ils sont incorrigibles, on

se décide à en sacrifier un, ou à renouveler l'essai. Une fois la population mise à la raison, façonnée à son esclavage, on ne s'occupe plus que de son entretien dans de bonnes conditions d'hygiène.

Nous avons déjà parlé des nettoyages fréquents du poulailler, nous ajouterons que l'entretien du parc dans un état convenable de propreté est tout aussi important, et qu'une des grandes conditions de la santé des bêtes est de ne pas laisser amasser sous elles trop de déjections.

En été, il est utile, après avoir le plus possible affranchi la surface du sol de tous détritus saisissables, de faire retourner ladite surface d'un bon fer de bêche, au moins une fois par mois.

En hiver, il est important d'y répandre, après le bêchage, le plus possible de fumier. Les poules y trouvent l'avantage d'y maintenir leurs pattes le plus possible au sec, ce qui est indispensable à tous les gallinacés, et de rencontrer dans la fouille minutieuse du fumier, en même temps qu'une distraction, un exercice on ne peut plus salutaire.

Il faut deux ou trois fois dans la saison changer ce fumier qui s'est enrichi pendant son séjour des

déjections de chaque journée.

Il sera excellent, en outre de la nourriture ordinaire, de jeter souvent à même ce fumier de la grenaille de toute sorte. Les poules travaillent avec ardeur pour retrouver les graines, dont une partie germe incessamment et fournit une quantité nota-ble de verdure bienfaisante qui est recherchée avec

La nourriture ordinaire doit être abondante, mais par repas réglés deux fois par jour : une fois à la sortie des bêtes, l'autre fois à trois heures du soir en hiver, à cinq heures en été.

La poule est omnivore ; on la nourrit même exclusivement, si l'on veut, avec des substances animales ou végétales.

Mais il est très-certain que les graines, les pâtées de farineux, et la verdure forment une nourriture préférable tant pour la santé que pour les produits,

œufs et viande. L'orge ou le blé, l'avoine ou le sarrazin mêlés sont, en toute saison, ce qu'il y a de meilleur; seulement, au printemps, à l'époque où l'on veut forcer la ponte, il faut beaucoup nourrir et donner en plus

grande quantité l'avoine ou le sarrazin. En hiver, et après les pontes, pour que les poules n'engraissent pas trop et qu'elles ne s'échauffent pas, il est bon de diminuer les distributions.

La verdure, surtout pendant le printemps et l'été, doit être distribuée en abondance, l'oseille, la chicorée sauvage, toutes les salades montées ou non, les choux crus ou cuits, les pommes de terre, les fruits gâtés ou non sont accueillis avec enthousiasme, et les restes de cuisine où se trouvent tous les éléments de la table du maître sont dévorés avec

L'eau, l'eau! limpide, propre, de bon goût, donnée en abondance, renouvelée souvent, dans de nombreux vases plats et larges continuellement nettoyés, complète le menu, dont la carte sera largement payée en œufs frais, si difficiles à obtenir du dehors. CHARLES JACQUE.

Est-ce que les ministres ont trahi la France? est-ce qu'on révoque la tenue de l'assemblée à Ver-

Pas du tout. Ce tumulte horrible, ce rassemblement d'hommes déguenillés et de mégères, ces hurlements, ces cris, ces blasphèmes ont pour cause apparente une réduction modique opérée dans le travail des ouvriers de deux manufactures voisines

Vous croyez peut-être que ce sont les ouvriers qui se plaignent et occasionnent ce renversement tumultueux du quartier?

Détrompez-vous. Les ouvriers sont à leur tâche quotidienne, dans les manufactures mêmes, chez M. Réveillon, fabricant de papiers peints, et chez M. Henriot, salpêtrier. La diminution du salaire les afflige sans doute; mais ils l'acceptent, instruits qu'ils sont du mauvais état du commerce. Ceux qui prennent fait et cause pour ces honnêtes artisans, ceux qui se plaignent et se révoltent pour eux, sont des chiffonniers de la Courtille et du faubourg Saint-Marceau, des poissardes, des filles publiques, un ramassis de populace immonde, sorti des bouges et des cabarets, où les meneurs du parti de la révolution viennent de les enivrer.

Toute cette horde se précipite sur la fabrique de

M. Réveillon d'abord, puis sur les ateliers de M.

Pas un officier de police, pas un soldat pour défendre ces malheureux industriels, tant l'invasion est brusque et l'attaque inattendue. La foule entre, saccage, pille et jette par la fenêtre les meubles, les métiers, les outils, les marchandises, les bijoux, l'or, l'argent, les papiers, et jusqu'à des billets de la caisse d'escompte. On entasse le tout sur la chaussée du faubourg; on y met le feu, avec des hurlements à épouvanter le ciel.

Enfin un galop de chevaux se fait entendre. C'est le régiment de Royal-Cravate qui arrive.

A la vue des soldats, les hurlements du peuple se changent en éclats de rire. On nargue le colonel qui marche à la tête du premier escadron. Des poissardes lui lancent des projectiles. En même temps les plus hardis émeutiers se glissent entre les rangs. Quelques-uns, armés de piques, vont les plonger dans le poitrail des chevaux, désarçonnent les cavaliers, les blessent ou les tuent.

Il n'y a plus de ménagement possible avec de tels ennemis. Le colonel commande le feu.

Puis il fait ouvrir les rangs et livre passage à plusieurs bataillons de gardes françaises et de gardes suisses, soutenus par les cavaliers du guet et par la maréchaussée.

La foule résiste avec un acharnement que l'ivresse seule peut expliquer. Elle se jette sur les soldats, arrache leurs fusils et leurs sabres, et, quand une décharge a jonché la rue de cadavres, une autre avalanche de furieux se précipite sur la troupe et recommence la bataille.

Il fallut appeler l'artillerie pour avoir définitivement raison de cette effroyable révolte. Le plus grand malheur est sa coïncidence avec les courses de Vincennes. Beaucoup de passants inoffensifs, de citoyens zélés, qui cherchaient à faire entendre raison au peuple, furent atteints par les balles.

Nous recevons aujourd'hui seulement, 22 mai, une lettre de Paris, datée du 1er mars. Elle est ainsi conçue:

« Monsieur le Rédacteur,

» Vous annoncez dans un de vos derniers numéros qu'un certain Léonard, coiffeur de Sa Majesté la reine, s'est brûlé la cervelle. Votre correspondant a reçu de fausses informations. Léonard se porte comme vous et comme moi, et je puis vous assurer qu'il n'était pour rien, ni la reine non plus, dans le projet du théâtre des Grands-Bouffons. Il ne manque pas, en ce malheureux siècle, d'intrigants de toute nature qui cherchent à s'appuyer de noms respectables pour attirer les capitaux et amorcer les dupes. L'homme qui s'est fait sauter le crâne, et dont je tais le nom, à cause de sa famille qui mérite des égards, était de ce nombre. La justice d'ici-bas allait probablement se mêler de ses affaires ; il a trouvé plus simple d'aller paraître là-haut devant le grand Juge. Reste à savoir s'il a gagné au changement de juridiction. Défiez-vous, monsieur le rédacteur, des bruits qui vous arrivent sur la reine. Il y a un plan de calomnie systématique organisé de ce côté-là. Soyez sur vos gardes, et croyez aux sentiments d'estime avec lesquels, etc.

» UN DE VOS LECTEURS. »

Voilà qui est bien.

Seulement, monsieur le fermier des postes serait très-aimable de nous expliquer l'énigme de cette lettre qui met trois mois à faire le trajet de Paris à Maëstricht. Il ne ferait pas mal de nous apprendre également pourquoi certains numéros de notre journal n'arrivent pas à l'adresse de nos souscripteurs. Serait-il vrai qu'un comité révolutionnaire, soudoyé par une faction puissante, viole impudemment le secret des correspondances privées et supprime à la poste les journaux dont il peut avoir à craindre la franchise et la droiture?

Nous verrons si monsieur le fermier des postes nous répondra.

(La suite à demain.)

(1) Le peuple accusait les chefs de ces manufactures d'avoir dit qu'on pouvait vivre avec quinze sous, et qu'il fallait réduire à ce taux les journées.

Dernier Courrier.

L'Officiel publie un décret très-important : vingt-un régiments provisoires d'infanterie vont être numérotés définitivement et portés à quatre bataillons, ce qui permettra de mettre en activité de service une grande quantité d'officiers à la suite.

Paris, 22 avril.

Le Soir dit que M. Thiers décline le banquet que le conseil municipal de Paris voulait lui offrir. - L'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui contiendra seulement la nomination des bureaux et la fixation de l'ordre du jour de demain. Plusieurs propositions pourront cependant être déposées.

La réunion des Réservoirs, qui a eu lieu hier, était peu nombreuse, beaucoup de députés n'étant pas encore arrivés à Versailles. HAVAS.

Il est décidément très-positif que M. Casimir Périer refuse l'ambassade de Londres. On attend le comte d'Arnim, qui vient de

Rome, mais qui, avant de regagner Paris, a dû passer par Berlin.

Le Français annonce que M. Trani, qui a souffleté M. Dauzon, le préfet de la Corse, vient d'être condamné à six mois de prison et à 300 fr. d'amende.

Rome, 21 avril.

Deux mille Romains sont venus visiter le Pape au Vatican. Le Saint-Père, commentant les paroles de l'Évangile, a adressé des reproches sévères aux usurpateurs des droits de l'Église.

Le duc de Madrid vient de publier un manifeste, par lequel il déclare qu'il ne lui reste plus que la voie des armes pour défendre l'honneur, la dignité, l'indépendance nationales, et qu'il réclame à la face du monde l'honneur de commander l'avantgarde de la grande armée catholique, celle de Dieu, celle du trône, de la propriété, de la famille.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

On nous prie d'informer nos lecteurs que L'OFFICE du comptant, 1, rue St-Georges, a Paris, se charge:

1. De la vente et de l'achat au comptant de toutes les valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées:

2º De donner gratuitement tous les renseigne. ments qui lui sont demandés pour les placements de fonds. (L'Office du comptant s'est fait une loi de ne conseiller à ses clients que des valeurs de tout repos);

3º De l'escompte de tous les coupons français et étrangers, même à échoir:

4º De la souscription, sans frais, à toutes les émissions.

L'Office se charge du placement en report des fonds qui lui sont confiés; les comptes se règlent tous les mois, et le revenu varie de 6 à 12 0/0. selon l'élévation du taux de l'intérêt à la Banque de France.

En envoyant les titres et les coupons à vendre par lettres chargées, on reçoit les fonds par le re-

Adresser les valeurs à MM. Ollivier et Cie, directeurs de l'Office du comptant, 1, rue Saint-Georges, Paris.

La librairie Décembre-Alonnier, 20, rue Suger, à Paris, vient de faire paraître, au prix de 20 cent., un petit volume ayant pour titre : Les Scandales du Bonapartisme, par Sempronius. C'est une étude curieuse, rapidement faite, des dilapidations de l'Empire ; c'est le pilori auquel sont attachés les hommes qui, par système ou par légèreté, ont préparé la ruine de la France.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME)

Capital: 5,000,000 francs Siège social : 57, rue Taitbout, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes versées eu compte-courant aux taux ci-après :

CHEQUES

Dépôts à dispon	ibilité .					3,65
soit 1 centime	par jou	r.				510
De 12 jours à 3	mois.					4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs:

De 6 mois à un an 6 0/0 Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambery, Clermont-Ferrant, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orlegne, Politicane, Poli leans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants, el encaisse sans commission, pour leur comple, tous récépisses, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs. Le Président du Conseil d'administration.

N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. . Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

		COU	RS DE	LA BOURSE DE PA	RIS D	U 22	AVR	IL 1872.			
Valeurs au comptant.	cours.	Hauss	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hauss	Baisse	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 °/. jouissance 1° janv. 71. 4 1/2 °/. jouiss. 22 septembre. 4 °/. jouissance 22 septembre. 5 °/. Emprunt. Obligations du Trésor, t. payé. Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris. oblig. 1855-1860 — 1865, 4 °/. — 1869, 3 °/. t. payé. — 1871, 3 °/. 70 fr. payé. — libéré. — Banque de France, j. juillet.	80 56 70 86 88 26 430 m 216 x 377 50 432 50 270 25 250 m 249 5		0	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov Crédit Mobilier Crédit foncier d'Autriche Charentes, 400 fr. p. j. août Est, jouissance nov Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. Midi, jouissance juillet Nord, jouissance juillet Orléans, jouissance octobre Ouest, jouissance juillet, 65.	632 50 215 n n n 445 n 510 n 880 n 613 75 956 25 832 50	» » 1 2: 3 7: 2 5:	9	OBLIGATIONS. Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Nord	255 ×	D B B D D D D D D D D D D D D D D D D D	3 75 1 25 2 50 2 50
Comptoir d'escompte , j. août. rédit agricole, 200 f. p. j. juill. Crédit Foncier colonial, 250 fr.	672 50 500 * 845 »	D +	5 n n n	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz. Société Immobilière, j. jany.	507 50 9 9 675 9	2 5(B))	Ouest. Midi. Deux-Charentes.	288 » 290 » 278 »	30 37 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	33 33 33 35 35 35

Etude de M. CHEDEAU, avoué a Saumur.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant acte passé devant M. Chedeau, notaire à Saint-Clément-des-Levées, le 25 janvier 1872, enregis-

M. Toussaint-Louis Joulain, pro-priélaire, veuf de Mm. Joséphine Robert, demeurant au bourg et en la commune de Saint · Clément · des-

A vendu à la commune de Saint-Clément-des-Levées, canton nordouest et arrondissement de Saumur, ce qui a été accepté pour elle par M. Charles-Désiré Haran, propriétaire, maire de ladite commune, demeurant à sa propriété de Combres, en la commune de Saint-Clément-

Une parcelle de terrain, de huit mètres de largeur dans tout son parcours du midi au nord, à prendre au levant dans un morceau de terre de plus grande étendue, situé au canton de la Gagnerie-Prieure, en la commune de Saint-Clément-des-Levées, ladite parcelle contenant 23 ares 10 centiares en superficie, et joignant au levant la veuve et les enfants Collet, dit Hublin, au midi le chemin de la Grange de-Trèves, au couchant le surplus du morceau restant à M. Joulain, et au nord le chemin du vieil Authion. Tel que l'objet de la vente se trouvait exister sans autre exception que celle du bois réservé par le vendeur. Ladite parcelle de terre devant servir de chemin communal, et sur laquelle la commune devrait faire faire un fossé séparatif tout le long du terrain restant à M. Joulain, qui n'appartiendrait qu'à elle, et sur le bord duquel elle devrait faire planter à ses frais one haie vive d'épines, avec interdiction pour la commune de faire planter des arbres sur cette parcelle acquise. Il a été réservé par M. Joulain de faire toutes plantations que bon lui semblerait sur toute l'étendue de son terrain restant, le long de la parcelle acquise, à l'exception de grands arbres à haute tige, sauf des pruniers, sans observer la distance légale.

Société Immobilière, j. janv.

La vente a été faite moyennant dix-huit cents francs, payables le 1º novembre 1873, et produisant des intérêts à cinq pour cent par an, payables chaque année à partir du * novembre 1871;

Et à ces conditions que la commune souffrirait les servitudes passives, sauf à profiter des servitudes actives, qu'elle paierait les impôts à partir du 1^{er} janvier 1872, et paierait les frais de l'acte de vente.

Les précédents propriétaires de l'immeuble sont : M. Julie-Désirée. Louise Joulain, veuve de M. Louis Cornilleau, en son vivant propriétaire à Saint - Clément - des - Levées : M. Henri Gouin, banquier, M. Gouin aussi banquier, et Mm. Jeanne-Elisabeth-Louise Christain, sa femme, demeurant tous à Tours; Mm. Adélaïde - Françoise Guillon , venve de M. Charles Elisabeth Heard de Boissimon, demeurant commune de Saint Clément-des Levées.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant gréver l'objet vendu, M. le maire de la commune de Saint-Clément-des-Levées a déposé au greffe du tribunal civil de Saumur une copie collationnée de l'acte du 25 janvier 1872, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt dressé audit greffe, le 30 mars 1872, et par exploit de Reigner, huissier aux Rosiers, du 13 avril 1872, euregistre, il a fait signifier cet acte de dépôt à M. le Procureur de la République près ledit tribunal de Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour des hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il fera publier ladite signification dans les formes prescrites par l'art. 696 du Code de procédure civile.

Dressé à Saumur par l'avoué soussigné, le 22 avril 1872. CHEDEAU.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la camÉCOLE DE CAVALERIE.

Le public est informé qu'il sera pro-cédé à l'adjudication des fournitures de l'ordinaire par soumission ca-

SAVOIR:

1º Pain: 2º Viande: 3º Epicerie. On se réunira à la salle du rapport. le dimanche 28 du courant, à une heure précise, Ecole de cavalere.

Le Président de la commission. (230)DES ROYS.

> A ELEDEUE PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. Forge.

Un jeune homme de 16 ans, de très-bonne famille, sachant bien lire et écrire, désire se placer dans une maison de commerce ou

dans un bureau. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un ouvrier.

3 heures 69 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers). omnibus. soir,

- 02 - 33 - 13 express. __ 27 omnibus.

3	heures	03	minutes	du	matin.	omnibus-mixte.
8	*****	20	-		-	omnibus.
9	14004	50	****		ments	express.
12		38	-			omnibus.
4	dente	44	-		seir.	
10	-	30	-		e à Saum	express-poste.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lumbagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. Texier, pharmacien. place de la Bilange, 58, à Saumur. (107)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix du canton de Saumur (Nord-Ouest).

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES:

Le vieux Manége et les Halles; - L'ancien Théâtre et la Promenade; -Le Puits-Cambon, à la Breille; - Les deux Notre-Dame; - Notre-Damedes-Ardilliers; - Notre-Dame-de-Nantilly; - Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la éodalité, sous la maison de France; - Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I'r; - Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR:

ETUDES HISTORIQUES

L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

AFFECTIONS DU CERVEAU LA MOELLE ÉPINIÈRE



MALADIES NERVEUSES CONVULSIVES

PRODUITS BROMURES

SPECIAUX Préparés par J.-A. PENNÈS et C. PELISSE, pharmaciens chimistes

Sirop anti-apoplectique au Bromure d'ammonium chimiquement pur. Utilisé avec succès pour combattre les congestions cérébrales, les monomanies, l'hypocondrie, les paralysies partielles, les délires et les vertiges.

Sirop anti-nerveux au Bromure de sodium chimiquement pur, présenté sous la forme la plus agréable pour les femmes et les malades délicats, contre l'insomnie, les cauchemars, maux de nerfs et de tête, les convulsions, névroses, spasmes et vapeurs.

Liqueur anti-nerveuse au Bromure de potassium chimiquement pur, pouvant remplacer souvent les deux produits indiqués ci-dessaium ais employée spécialement avec de grands avantages contre la danse de Saint-Guy, l'éclampsie, l'hystérie, l'épitepsie et les spasmes.

Dénât à la pharmacie PENNÈS et PELISSE rue des Écoles 40 à Paris et dans les princ, pharmacies.

Dépôt à la pharmacie PENNÈS et PELISSE, rue des Écoles, 49, à Paris, et dans les princ. pharmacies.

M. PETIF, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne provennent point d'un dépôt qui lui aurail été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

HOTEL D'ANJOU